

**Date de réception :**

RDV  postale  BAL

**N° de dossier :** \_\_\_\_\_





## **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

L'inscription est réservée aux familles qui résident à AMBERIEU EN BUGEY et sur la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA).

Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous avec la direction pour déposer votre demande d'inscription. Cependant, vous avez la possibilité de nous la faire parvenir soit par courrier postal, soit en déposant les documents à l'accueil soit sous enveloppe adressée à : Hôtel de ville, Place Robert Marcelpoil - 01500 Ambérieu en Bugey **AU PLUS TARD LE MARDI 26 MARS 2024. NE PAS ENVOYER LE DOSSIER PAR MAIL.**

Cette fiche d'inscription doit être dûment complétée et accompagnée de tous les documents ci-après pour être prise en compte :

**Documents à fournir en photocopies :**

-  → Livret de famille (toutes les pages complétées)
-  → Pièce(s) d'identité du (des) parent(s)
-  → Avis annuel d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année N-2 (toutes les pages).
-  → Justificatif de domicile (quittance EDF ou eau ou téléphone ou de loyer) de moins de 3 mois

Une fois le dossier étudié par la commission d'admission, la réponse est rendue uniquement par mail.

Aucune réponse n'est donnée oralement.

Un dossier incomplet, comportant des incohérences ou déposé hors délai ne sera pas étudié.

**ATTENTION :**

- Pour toute demande d'inscription établie pendant la grossesse, vous devez contacter la direction après la naissance de l'enfant pour compléter le dossier : nom et prénom, date de naissance et fournir une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance. Dans le cas contraire, le dossier sera considéré comme incomplet.

- Tout changement de situation (professionnelle, familiale, adresse, date ou jours d'accueil souhaités, coordonnées téléphoniques, etc...) survenant après la remise de ce dossier, doit être transmis au plus tôt à la direction.

- Si vous n'avez pas de réponse dans la semaine qui suit la commission d'admission, merci de contacter la direction de l'établissement.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le Règlement de Fonctionnement et le Projet d'établissement de la structure sur le site internet de la ville d'Ambérieu-En-Bugey, onglet Jeunesse, multi-accueil [www.ville-amberieuenbugey.fr](http://www.ville-amberieuenbugey.fr) ou bien contacter la directrice.

### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES PARENTS**

<b>NOM</b>		
<b>PRENOM</b>		
<b>ADRESSE postale</b>		
<b>Adresse Mail</b> (obligatoire pour la réponse de la commission d'admission)	.....@.....	.....@.....
N° téléphone		
Téléphone professionnel		
<input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> divorcé/séparé <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> concubinage/vie maritale <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> veuf(ve)		
<input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> En activité : profession ou formation : ..... Ville du lieu de travail : ..... Employeur : .....	<input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> En activité : profession ou formation : ..... Ville du lieu de travail : ..... Employeur : .....	

<input type="checkbox"/> Congé parental jusqu'au ..... <input type="checkbox"/> Congé maternité jusqu'au .....  <i>Précisez votre activité après les congés maternité ou parental</i> .....	<input type="checkbox"/> Congé parental jusqu'au ..... <input type="checkbox"/> Congé maternité jusqu'au .....  <i>Précisez votre activité après les congés maternité ou parental</i> .....
---	---

**N° ALLOCATAIRE :** .....  CAF  MSA  AUTRE

<b>Nombre d'enfants à charge à ce jour :</b> .....	Un membre de la famille est bénéficiaire de l'AEEH ou AAH : <input type="checkbox"/> non OUI : <input type="checkbox"/> parent <input type="checkbox"/> frère/sœur <input type="checkbox"/> enfant lui-même
--	--

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ENFANTS A INSCRIRE**

<b>NOM</b>		
<b>PRENOM</b>		
<b>Né(e) le</b>	...../...../.....	...../...../.....
<b>ou prévu le</b>	...../...../.....	...../...../.....

**DEMANDE D'ACCUEIL REGULIER à compter du :** .....

**LA COMMISSION D'ADMISSION VA STATUER SUR LES JOURS ET HORAIRES QUE VOUS ALLEZ INDIQUER CI-DESSOUS. ILS DOIVENT DONC ETRE AU PLUS JUSTE DE VOS BESOINS**

HEURE d'arrivée	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HEURE de départ	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

**L'enfant sera absent pendant les vacances scolaires :**  OUI  NON

**DEMANDE D'ACCUEIL ENFANT scolarisé « UNIQUEMENT » LE MERCREDI ET / OU LES VACANCES SCOLAIRES :**

HEURE d'arrivée	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HEURE de départ	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

**Si vous n'avez pas de jour de préférence, indiquez le nombre minimum de jours de présence souhaité(s) :**  
 4 jours  3 jours  2 jours  1 jour  ½ journée (entre 7h et 11h ou entre 13h et 18h30)  2 ½ journées

**DEMANDE D'ACCUEIL OCCASIONNEL à compter du :** .....

**Informations complémentaires que vous jugez nécessaires de nous transmettre :**

.....

.....

.....

.....

**La ville d'Ambérieu-En-Bugey, ne pouvant satisfaire toutes les demandes d'admission, recommande vivement aux familles de prévoir en parallèle un autre mode d'accueil. Pour se faire, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance situé dans les locaux du Pôle petite enfance au 04.74.38.59.73.**

Je soussigné(e) ..... certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

La MSA et la CAF mettent à la disposition de la direction un service Internet à caractère professionnel qui permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaire à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi « information et libertés » N° 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant.

*Rappel de l'article 441-1 du code pénal : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende ».*

Date : ..... Signature :